

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**19 FEVRIER 2024**

Le 19 février 2024 à 20h00, le conseil municipal de la commune de Mirabeau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 13/02/2024

**Etaient présents :** Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel, GONZALEZ Patrick et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle

**Etaient absents excusés :**

**Etaient absents :** Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. REBOUL Odile

**Secrétaire de séance :** Madame Laurence DE LUZE

**ORDRE DU JOUR :**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30/01/2024**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**1. MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SPCAL  
- Délibération 2024-004 -**

Vu les articles L211-22 et L211-24 du code rural,

Monsieur LABBAYE Bernard, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que la fourrière est une obligation légale pour toutes les communes.

La commune a signé fin 2021 pour l'année 2022 et reconduit tacitement pour l'année 2023, un contrat avec la Société Protectrice et Capture des Animaux pour la capture et prise en charge des carnivores domestiques, le transport des animaux vers la SPA VAUCLUSIENNE, le ramassage des cadavres d'animaux et la mise en fourrière des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique.

Monsieur LABBAYE Bernard présente au conseil municipal le marché de prestation de services et propose au conseil municipal de renouveler, pour les années 2024 et 2025, le contrat de prestations de services avec la SPCAL à ORGON dans les conditions décrites dans le marché joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la reconduction du contrat de prestation de services auprès de la SPCAL
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement valant CCP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **2. ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse)**

### **Délibération 2024-005 -**

Monsieur LABBAYE Bernard, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal que par voie d'adhésion au CAUE la commune pourra bénéficier de leur assistance portant sur des projets d'aménagement ou de développement de notre territoire.

Selon la nature des projets, pourront être sollicitées les compétences de leurs paysagistes, urbanistes, géomaticien et architectes du patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'adhésion au CAUE et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

**VOTE : UNANIMITÉ**

## **3- LANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE DU BARRY ET DE SES ABORDS, DANS LE CADRE DE « PETITES VILLES DE DEMAIN » - DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFERENTES AU PROJET**

### **Délibération 2024-006 -**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre du programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a pour ambition de revitaliser son centre bourg par l'aménagement de sa place principale nommée « place du Barry », et de ses abords.

Lauréate du Programme Petites Villes de demain, la commune de Mirabeau a missionné le Bureau d'étude Horizon Conseil pour la réalisation d'une étude plan de circulation et mobilités. Parallèlement, la mairie a sollicité le CAUE Vaucluse afin de bénéficier d'un accompagnement dans la définition de ses actions en faveur de l'amélioration de son centre bourg. Ces deux accompagnements ont permis de présenter des scénarios d'aménagement à l'occasion de trois réunions publiques prévues à cet effet. Il a été entendu des administrés, suite à un vote à main levée, la volonté de privilégier le scénario d'aménagement de la place avec une mise à sens unique de la voie.

L'aménagement de la place du Barry et de ses abords est à la croisée des enjeux de redynamisation du centre-bourg de Mirabeau, ambition motivée dans la convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT. Pour ce faire, la commune souhaite mobiliser l'accompagnement éventuel d'organismes compétents sur les sujets de transition environnementale, de revitalisation en milieu rural et d'amélioration du cadre de vie.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention
- La délibération 2023-022 portant sur le lancement de l'esquisse programme par le CAUE
- Le rapport final de l'étude « plan de circulation et mobilités » mené par le Bureau d'étude Horizon Conseil
- Les réunions publiques en date du 6 novembre 2023 « présentation de scénarios hypothétiques d'amélioration du plan de circulation », du 20 novembre 2023 « présentation des deux scénarios d'aménagement de la place du Barry », du 20 décembre 2023 « présentation du scénario d'aménagement de la place et de son impact sur la circulation »

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**AUTORISE** le lancement du projet d'aménagement de la place du Barry et de ses abords, intégrant les enjeux de mobilité, de cadre de vie, d'économie, de patrimoine et d'environnement. L'objectif est de faire de cet espace une place centrale du village en offrant un espace de vie accueillant, apaisé et identitaire en :

- Favorisant le partage d'usages ;
- Confortant les activités commerciales : faciliter l'accès (stationnement, liaisons piétonnes), valoriser leurs abords par des aménagements adaptés (terrasses, stationnement, façades, etc..) tout en maintenant un stationnement de courte durée ;
- Valorisant le patrimoine vernaculaire et paysager en les intégrant dans l'aménagement esthétique et pratique de la place ainsi que dans la compréhension du site ;
- Répondant aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Donnant du lien et de la cohérence dans les usages des espaces que compose la place via la matérialisation des continuités du maillage des modes actifs (signalétique, végétalisation, jalonnement)

**DECIDE** de procéder à un aménagement et à la mise à sens unique des espaces publics suivants :

- La place du Barry
- La rue de la Mairie
- La rue des remparts
- La rue du Poste
- La rue Martial Montagne jusqu'au parking du même nom

**APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

| Dépenses                               | En € en HT | En € en TTC | Recettes                      | En € HT | En % |
|--|------------|-------------|-------------------------------|---------|------|
| Etudes MOE (25%)<br>et études diverses | 142 375    | 170 850     | Etat - Fonds vert             | 150 000 | 21%  |
| Travaux Place                          | 569 500    | 683 400     | Etat - DSIL                   | 200 000 | 28%  |
|  |            |             | REGION - Nos communes d'abord | 180 140 | 25%  |
|  |            |             | CD84 - 20% biodiv             | 39 360  | 6%   |
|  |            |             | Reste à charge                | 142 375 | 20%  |
| TOTAL                                  | 711 875    | 854 250     | TOTAL                         | 711 875 | 100% |

**VOTE : UNANIMITÉ**

#### **4- LANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE PUBLIQUE DU BARRY ET DE SES ABORDS, DANS LE CADRE DE « PETITES VILLES DE DEMAIN » - DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFERENTES AU PROJET**

**Délibération 2024-007 -**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Signataire de la convention cadre Petites Villes de demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), la commune de Mirabeau porte des ambitions de revitalisation de son centre-bourg. Consécutivement à une étude « circulation et mobilités » ainsi que d'un accompagnement du conseil

d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans la définition de ses actions en faveur de l'amélioration de son centre bourg, la commune souhaite procéder à l'aménagement de sa place du Barry et de ses abords. Cependant, la vie d'un centre-bourg ne peut se faire sans attractivité économique et animation des espaces. Au regard d'une sollicitation accrue des usagers, la commune, propriétaire d'une licence IV, souhaite à nouveau ouvrir un bar avec une offre de restauration. Le CAUE a ainsi été missionné par la commune via une convention d'accompagnement pour la production d'une esquisse projet et l'estimatif financier par un économiste.

Cette ambition viendra parfaire le projet d'amélioration du cadre de vie à Mirabeau tout en s'intégrant dans un programme de cohérence territoriale à plus large échelle. La construction d'un bar au droit de la place du Barry répond en ce sens aux enjeux de redynamisation du centre-bourg, action inscrite dans la convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT. Pour ce faire, la commune souhaite mobiliser l'accompagnement éventuel d'organismes compétents sur les sujets de développement économique, de revitalisation en milieu rural et d'amélioration du cadre de vie.

Au lendemain de la loi Résilience, le bâtiment intégrera les normes en vigueur d'intégration dans le paysage et de transition énergétique.

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Cadenet, Mirabeau, La Tour d'Aigues, Cotelub signée le 22/06/2021 et de son avenant en date du 22/12/2022, portant sur la prorogation de ladite convention
- La proposition d'intervention du CAUE signée par la commune le 10 janvier 2024

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

**Autorise** le lancement du projet d'implantation d'un bar-restaurant au droit de la place du Barry. Plus qu'un commerce, le bistrot est au cœur de la vie locale marquant l'identité et l'art de vivre du village. Ainsi, le projet répondra aux enjeux suivants :

- Offrir un lieu de rencontre, de vie et fédérateur du village.
- Intégrer dans le paysage via une architecture mêlant les matériaux emblématiques de la Provence et en transparence dans le paysage (par des baies vitrées) offrant et valorisant les vues à la fois sur la colline côté Sud et sur le château côté Nord.
- Répondre aux enjeux environnementaux.

**Approuve** le plan de financement tel que présenté ainsi que la sollicitation des partenaires financiers comme suit :

| Dépenses                   | En € en HT | En € en TTC | Recettes   | En € HT    | En % |
|----------------------------|------------|-------------|--|------------|------|
| Etudes MOE (20%)           | 91 476,00  | 91 476,00   | Etat - DETR<br><i>50% des dépenses plafonnées à 600 000€</i>   | 300 000,00 | 47%  |
| Travaux (bâti + extérieur) | 423 500,04 | 508 200,05  | Etat - Accompagnement à l'installation de commerces en milieu rural  | 50 000,00  | 8%   |
| Equipement                 | 100 000,00 | 120 000,00  | REGION - Nos communes d'abord  | 15 000,00  | 2%   |
| Concours d'architecte      | 20 000,00  | 24 000,00   | Etat - Fonds de restructuration pour soutenir l'immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles (PVD)<br><i>Défini d'opération, plafond de 670€/m<sup>2</sup></i> | 142 980,83 | 23%  |
|                            |            |             |  |            |      |
|                            |            |             | Reste à charge   | 126 995,21 | 20%  |
|                            |            |             |  |            |      |
| <b>TOTAL</b>               | 634 976,04 | 743 676,05  |  | 634 976,04 | 100% |

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fin de la séance : 20h12

Le Secrétaire de séance,  
Bernard LABBAYE



Le Maire,  
Robert TCHOBDRENOVITCH

